

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

19 septembre 2018

et qu'elle a été faite le
19 septembre 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 32

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2018_09_153**

Objet :

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29h88) et Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps complet

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 26 septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 26 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Ougney : M. Eric CHAPUIS Pagny : M. Michel GANET Petit-Mercey : M. Rémy MARTIN Ranchot : M. Eric MONTIGNON Rans : M. Stéphane MONTRELAY Romain : Mme Nathalie RUDE Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : La Bretenière : M. Jean-Pierre VOUAUX Montmirey-la-Ville : M. Christian MIGNOT Our : M. Jacques LEFEVRE

Absents excusés : Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Evans : M. Hervé BOUVERESSE Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Mutigney : Mme Christine LECOMTE Orchamps : M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL Plumont : M. Michel GREMAUX Salans : Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)

Mandataires : M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY-LE-CHATEAU) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI
NON-COMPLET (29,88H) ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOIS
DES ATSEM A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2018_07_106 en date 11 juillet 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 29h88 ;

Considérant qu'il convient d'**augmenter** la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet à raison de 29h88 hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à temps complet.

Considérant que cette modification de temps de travail excède 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer ce poste dans le cadre des ATSEM ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12 septembre 2018 ;

Considérant l'acceptation de l'agent ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps complet à compter du 27 septembre 2018 ;
- décide de supprimer, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29,88h) à compter de cette même date ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0